

FRAIS SCOLAIRES 2017-2018

Les tarifs ci-dessous concernent exclusivement l'année scolaire 2017 – 2018

NOUVEAUX ELEVES :

- **Frais administratifs (non remboursables) : 150 €** - Règlement lors de l'envoi du dossier de demande d'inscription.
- **Frais d'inscription et d'examen : 370 €** - Règlement lors de l'envoi du dossier de demande d'inscription.
- **Frais d'admission : 1 920 €** - Règlement lors de l'inscription définitive d'un nouvel élève.

TOUS LES ELEVES :

- **Examen médical : 25 €** - Exclusivement pour les élèves de CP. Facturé le 1er Septembre. Examen obligatoire dans le cadre scolaire.
- **Gestion du dossier médical : 16€** - Excepté pour les élèves de CP. Facturation le 1er septembre.
- **Fonds d'excellence : 100 €** - Investissements en faveur des équipements numériques, échanges internationaux, développement de programmes pédagogiques ambitieux et innovants... Ce montant figurera sur la facture du 1^{er} trimestre.
- **Frais de scolarité : 1 920 € par trimestre** (5 760 € par an) - Facturation trimestrielle : septembre, décembre et mars. Possibilité de règlement mensuel moyennant la somme supplémentaire de 25 € par période. Au 3^e enfant et au-delà, une remise de 25% est pratiquée sur les frais de scolarité du plus jeune scolarisé dans une école EIB sous contrat.
- **Assurance scolaire : 15 €** - Si vous disposez déjà d'une assurance scolaire responsabilité civile, nous vous prions d'adresser au Service administratif et comptable de l'EIB 117 boulevard Malesherbes 75008 Paris ou à administration@eibparis.fr une copie de votre attestation d'assurance, le plus tôt possible, avant fin août. Cette somme sera facturée en septembre si nous ne recevons pas votre attestation avant cette date ; ensuite un avoir pourra être établi à réception de l'attestation.

FRAIS FACULTATIFS :

- **Cours d'espagnol : 250 € par trimestre** (750 € par an) - Cours de seconde langue vivante (LV2) pour les élèves de CM1 et CM2.
- **Garderie : 90 € le carnet de 10 tickets / 10 € le ticket unitaire** - Valable à partir de la Moyenne Section de Maternelle.

Déjeuner à l'école (à partir de la classe de Moyenne Section de Maternelle)

- **Formule Cantine :**
 - o Formule 5 jours par semaine (du lundi au vendredi) - **660 € par trimestre** (1 980€ par an)

- Formule 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) – **635 € par trimestre** (1 905 € par an)
- **Ticket à usage occasionnel : 15 €**
- **Formule Lunch Box** (Réservée aux élèves de 9^{ème} /CE2, 8^{ème} /CM1, 7^{ème} /CM2) : l'élève apporte son repas à l'école, facturée comme « Surveillance à l'heure du déjeuner » :
 - Formule 5 jours par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) - **395 € par trimestre** (1 185 € par an).
 - Formule 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) - **370 € par trimestre** (1 110€ par an).
 - **Ticket à usage occasionnel : 10 €**